

Tu vis une situation  
problématique à l'école?

Protecteur national  
de l'élève

Québec 

Tu vis une situation de violence à  
caractère sexuel?



Le Protecteur  
national de l'élève  
est là pour veiller au  
respect des droits  
des élèves et de  
leurs parents.



Pour porter plainte, faire  
un signalement ou pour  
toute autre question :

- [quebec.ca/droits-eleve](https://quebec.ca/droits-eleve)
- téléphone/texto  
1-833-420-5233
- [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca)



## COMMENT PORTER PLAINTÉ?

Si toi ou tes parents n'êtes pas  
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée  
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable  
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur  
régional de l'élève

## Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au  
protecteur régional de l'élève si tu le  
souhaites. De plus, toute autre personne  
peut faire un signalement directement au  
protecteur régional de l'élève.